



Barème des redevances au 1^{er} février 2022

- pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public routier (DPR) départemental
- pour service rendu

Approuvé par délibération n° CD_20220114_048

Types d'occupation du domaine public	Barème	Informations complémentaires
Tournage de films sur le domaine public routier avec privatisation totale de la route départementale	300 € (fermeture par RD pour une durée allant jusqu'à 5 h)	Toute demi-journée (= 5 h) commencée est due. Hors mise à disposition d'agent du Département
Tournage de films sur le domaine public routier : Mise à disposition de personnel (minimum 2 agents) pour assurer les missions d'exploitation	60 €/heure/agent	Toute heure commencée est due La mission débute à la pose de l'alternat
Épreuves sportives sur le domaine public routier : privatisation totale du DPR	200 €/jour/manifestation	
Épreuves sportives sur le domaine public routier : intégré à la circulation	150 €/jour/manifestation	
Manifestations ouvertes au public autres que sportives sur le domaine public routier: privatisation totale du DPR	100 €/jour/manifestation	
Manifestations ouvertes au public autres que sportives sur le domaine public routier : Mise à disposition de personnel (minimum 2 agents) pour assurer les missions d'exploitation	60 €/heure/agent	Toute heure commencée est due La mission débute à la pose de l'alternat
Réseaux (irrigation, eaux pluviales, eaux usées, adduction eau potable, vapeur, air comprimé, eau chaude, réseau de transport divers) par un maître d'ouvrage privé sur domaine public routier	0,60 €/m linéaire/an avec un minimum de 50 €	Toute année commencée est due

Types d'occupation du domaine public	Barème	Informations complémentaires
Occupation du domaine public routier par un support de publicité temporaire	25 €/m² avec un minimum de 25 €/mois	Pas de calcul de prorata : tout est arrondi à l'entier supérieur
Occupation surfacique du domaine public par un Maître d'Ouvrage privé ou son prestataire (Dépôt temporaire, Utilisation d'un délaissé de voirie, surplomb, et /ou emprise au sol...)	0,60 €/m²/jour avec un minimum de 50 €	Dépôt de bois, échafaudage, palissade
Mise à disposition de personnel (minimum 2 agents) pour assurer les missions d'exploitation	60 €/heure/agent	Mise à disposition de personnel pour pallier une situation d'urgence ou reprendre des dommages au domaine public

TRANSPORTS EXCEPTIONNELS :

Prestations spécifiques	Barème	Informations complémentaires
Frais de dossiers pour traitement des demandes de passage (traversée de l'Indre en transit) des convois exceptionnels (hors itinéraire prévu par arrêté préfectoral)	200 €/dossier	Les services départementaux instruiront la demande s'il n'y a pas de recalcul à effectuer
Frais de dossiers pour recherche et fournitures des hypothèses de calcul ainsi que la validation de la note établie par un transporteur	400 €/Ouvrage d'Art (OA)	Les hypothèses de calcul seront fournies au transporteur pour qu'il produise une note de calculs qui sera validée